

# BUREAU

**Séance du 6 décembre 2023**

**Délibération BU\_20231206\_009**

**Convention entre le SDIS du Cher et le SDIS de l'Indre pour la réalisation des visites initiales et de suivi des sapeurs-pompiers plongeurs par le SDIS de l'Indre**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**1 membre(s) étant absent(s)**

## LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention entre le SDIS du Cher et le SDIS de l'Indre pour la réalisation des visites initiales et de suivi des sapeurs-pompiers plongeurs, ci-annexé ;

## **DECIDE :**

**Article unique.** La convention, ci-annexée, entre le SDIS du Cher et le SDIS de l'Indre pour la réalisation des visites initiales et de suivi des sapeurs-pompiers plongeurs par le SDIS de l'Indre est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

**Marc FLEURET**